

Prendre en compte la famille : comment et jusqu'où ?

Regard d'une professionnelle en FAM
Valérie EVENNOU, AMP



Foyer de Vie et d'Accueil Médicalisé KAN AR MOR KERNEVEL



Date d'ouverture : Août 1996 – Gestion par l'Association Kan Ar Mor

Habilitation

- Agrément depuis Août 2007 : **Foyer de Vie** 12 personnes
FAM (dotation soin) 30 personnes
- Ce Foyer dépend de 2 compétences tarifaires :
 - Le CG du Finistère pour la section hébergement (DGAS)
 - La DDASS pour la dotation soin / assurance Maladie CRAM
- Nb de professionnels ETP : 50 + 3 contrats de formation, soit un total de 59 personnes.

Mission

- Accueil permanent de personnes majeures protégées (tutelle) relevant de fortes préoccupations médico-sociales orientées par la MDPH. Etats pathologiques mentaux sévères (psychoses, autisme) auxquels peuvent se rajouter des incapacités motrices et/ou sensorielles.
- La valeur travail, la Loi et certaines normes sociales sont hors sens pour ces personnes.



TYPE D'HABITAT

- Un bâtiment unique locatif collectif (propriétaire OPAC Habitat 29 Quimper)
- 42 chambres individuelles conventionnées APL.
- Milieu rural sur un espace de 1 hectare (2400 m² de surface habitable).
- Structure divisée en 4 zones de vie de 9 à 11 personnes, réparties sur 2 niveaux.

AXE D'ORIENTATION DE TRAVAIL

- Le projet d'établissement, référentiel de l'orientation de travail sous-jacent à l'accueil du résident.
 - au-delà de prestations hôtelières, sécuritaires et de loisirs,
 - considérer par une vision structurale d'ensemble, une personne sujette à une grande vulnérabilité psychique et physique.
 - concilier une grande vigilance médicale avec un accompagnement psychothérapeutique indispensable.
- Objectif d'une reconnaissance sociale de ce qui pour chaque situation singulière témoigne d'un certain type de lien avec la société.
 - utilité du travail d'ouverture de l'établissement sur l'extérieur, aux rythmes et conditions des potentialités de chaque résident, pris au cas par cas.

Travailler avec les familles : un travail complexe de longue haleine...

- 1996, ouverture du foyer :
- prise de contact avec les familles
- Travail en amont avant l'accueil des résidents
 - mise en place du conseil d'établissement
 - remise du projet d'établissement
 - Notion de transparence, de clarté avec les familles :
 - informations écrites et orales de l'accompagnement du résident (tout en préservant son intimité)
- Moments festifs partagés (ainsi que les douloureux)

Les difficultés font évoluer...

- RENCONTRES FORMELLES avec la direction, Médecins, Infirmières, Psychologue, et un membre de l'équipe éducative (référent) ...
- Les plannings de sorties du résident...
- Les difficultés d'ordre administratives ou médicales...
- Les conditions d'accueil des parents...
- Le questionnement des parents face aux équipes : Notion de « circuit »...
- Notion du cas par cas...

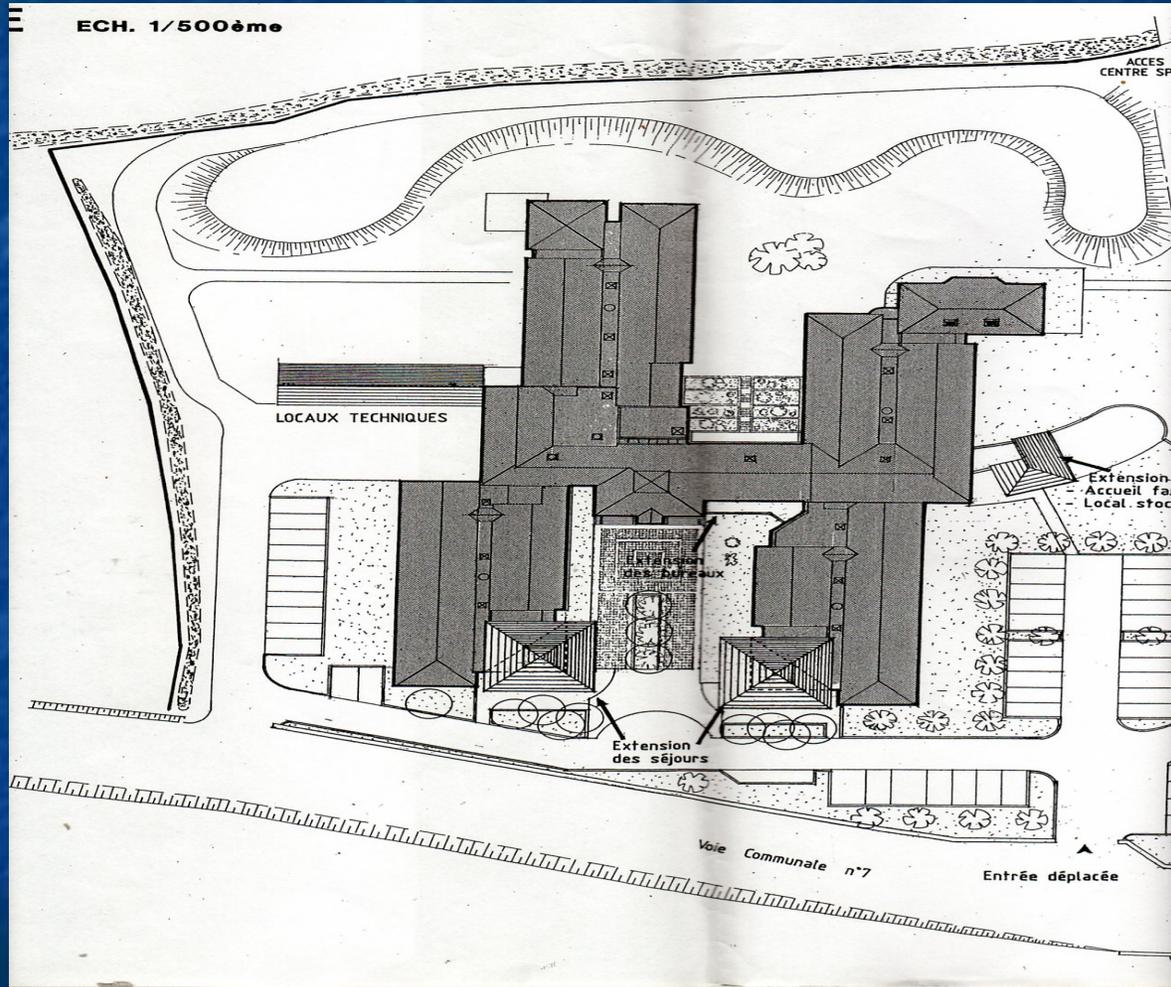
La loi 2002-2 a-t-elle modifié nos relations avec les parents ?

- Les écrits changent, les échanges évoluent
- Les nouveaux outils : CVS, livret d'accueil, règlement de fonctionnement, Charte des droits et libertés, document individuel de prise en charge.
- Les parents ont des droits reconnus, ils se sentent plus à l'aise dans leur questionnement
- Répondons-nous réellement à l'association des parents dans les projets ?
- Renforcement du respect de la vie privée du résident (évaluation interne).

Vers quoi tendons nous ?

- La confiance s'installe entre professionnels et familles grâce au temps qui passe (10 ans d'ouverture du foyer)
- Les professionnels qui accompagnent le résident au quotidien souhaitent un réel partenariat avec les parents notamment pour les projets individualisés
- Un lieu d'accueil des familles pour une meilleure qualité d'échanges entre :
 - Famille/résident
 - Famille/encadrant

PROJET D'AGRANDISSEMENT



Journée régionale MAS FAM
11 octobre 2007